



Procès-verbal du Conseil Municipal

du 18 octobre 2022

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Le dix-huit octobre deux mille vingt-deux à 18 H, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de LANDAUL, légalement convoqué le onze octobre deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER FRANKEL, Maire.

Présents : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, DONY Alain, FRAVALO Anne-Laure, TAVIGNOT Jean-Lionel, MORVANT LE TRÉPUEC Hélène, THOMAZO Arnaud, LE THUAUT Yann, MORVAN Aurélie, GUIVARC'H Isabelle, LE PALUD Didier, GUILLO Isabelle, CORDAILLAT Jean-Christophe, TOUBLANT Catherine, AUDIC Gaëlle, TAVIGNOT Matthieu.

Absents : Olivier PECOURT, GUYOT David, Elise GAULIER, Marc TRENIT.

Pouvoirs : Monsieur PÉCOURT Olivier donne pouvoir à Madame MORVAN Aurélie

Monsieur GUYOT David donne pouvoir à Madame MORVANT LE TRÉPUEC Hélène

Monsieur TRENIT Marc donne pouvoir à Madame TOUBLANT Catherine

Le secrétariat a été assuré par : MORVANT LE TRÉPUEC Hélène

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 18h00.

ORDRE DU JOUR

Introduction de Mme le Maire

Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Le procès-verbal du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire

Il est pris acte du compte rendu des délégations du conseil au maire à 15 prises d'acte.

Observations : M. LE PALUD demande si le point n°5 concerne une demande de local pour les assistantes maternelles landaulaises. Mme le Maire précise qu'il s'agit du Relais Parents Assistantes Maternelles géré par AQTA et de l'espace mis à leur disposition une fois par semaine pour recevoir en effet les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.

Fonctionnement du Conseil Municipal

3. Installation de deux nouveaux conseillers municipaux

Il est pris acte de l'installation de Monsieur Mathieu TAVIGNOT et de Monsieur Marc TRENIT au sein du Conseil municipal.

4. Détermination du nombre d'adjoints et élection d'un nouvel adjoint

▷ **DE FIXER** le nombre d'Adjoints au Maire à cinq.

▷ **DE DECIDER** que le nouvel adjoint occupera le dernier rang/le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant.

▷ **D'ELIRE** cinquième adjoint, Monsieur THOMAZO Arnaud et de l'installer immédiatement dans ses fonctions.

ADOPTE : 15 pour, 2 contre (TOUBLANT, TRENIT) et 1 abstention (CORDAILLAT)

Observations : M. CORDAILLAT s'interroge sur la nécessité d'un cinquième adjoint et sur la nature de ses délégations. Mme le Maire précise quelles seront les délégations de Monsieur THOMAZO. Elle rappelle que la plupart des conseillers municipaux, dont les adjoints et conseillers délégués sont en activité et qu'il est important de mieux répartir les missions et charges de travail.

5. Modification du tableau du conseil municipal

Il est pris acte de la modification du tableau du Conseil municipal, tel qu'annexé à la présente et dit qu'il sera transmis au représentant de l'Etat et qu'un double sera déposé en mairie.

Observations : M. CORDAILLAT Jean-Christophe souhaite un bilan régulier du travail des adjoints et des conseillers délégués. Madame le Maire rappelle que c'est déjà le cas lors des commissions municipales.

Monsieur LE PALUD Didier demande où en sont les travaux du complexe sportif.

ADOPTE : 12 pour, 1 contre (GUILLO) et 5 abstentions (GUYOT, MORVANT LE TREPUEC, LE THUAUT, TOUBLANT, TRENIT)

6. Fixation du montant des indemnités de fonction des élus

↳ **D'ADOPTER** la proposition de Madame le Maire,

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (51.6% de l'indice brut 1027) et du produit de 19.80% de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints.

↳ **DE DECIDER**, qu'à compter du 18 octobre 2022, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Maire : 48 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 1 932,25 € brut)
- Adjoint : 13,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 543,45 € brut)
- Conseiller municipal délégué : 8,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 350,22 € brut)

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

↳ **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

ADOPTE : 13 pour et 5 abstentions (TOUBLANT, TRENIT, CORDAILLAT, LE PALUD, GUILLO)

7. Désignation des membres des commissions municipales

↳ **D'ADOPTER** la nouvelle composition des commissions :

Nom des commissions	Vice-présidence	Membres
Commission Travaux	Aurélie Morvan	Arnaud Thomazo Jean Lionel Tavignot Olivier Pécourt Didier Le Palud Catherine Toublant
Commission Environnement.	Isabelle Guivarc'h	David Guyot Elise Gaullier Olivier Pécourt Matthieu Tavignot Jean-Christophe Cordailat Marc Trénit

Commission Urbanisme	Jean Lionel Tavignot	Alain Dony Arnaud Thomazo Mathieu Tavignot Jean-Christophe Cordailat Marc Trénit
Commission Finances	Alain Dony	Anne-Laure Fravalo Arnaud Thomazo Jean Lionel Tavignot Didier Le Palud Marc Trénit
Commission Ressources humaines	Alain Dony	Anne-Laure Fravalo Jean Lionel Tavignot Hélène Morvant Le Trépuéc Isabelle Guillo Marc Trénit
Commission développement Economique	Alain Dony	Jean Lionel Tavignot Arnaud Thomazo Anne-Laure Fravalo Didier Le Palud Marc Trénit
Commission Péri-scolaire, Restaurant scolaire Enfance, jeunesse et écoles	Gaëlle Audic	Alain Dony Elise Gaullier Gaëlle Audic Catherine Toublant Isabelle Guillo
Commission sociale et santé	Anne-Laure Fravalo	Jean Lionel Tavignot Alain Dony Hélène Morvant Le Trépuéc Isabelle Guillo Catherine Toublant
Commission associations	Hélène Morvant Le Trépuéc	David Guyot Yann Le Thuaut Isabelle Guivarc'h Didier Le Palud Marc Trénit
Commission sport	David Guyot	Alain Dony Hélène Morvant Le Trépuéc Yann Le Thuaut Jean-Christophe Cordailat Catherine Toublant
Commission culture	Hélène Morvant Le Trépuéc	Elise Gaullier Isabelle Guivarch Alain Dony Jean-Christophe Cordailat Catherine Toublant

Commission Communication	Isabelle Guivarch	Hélène Morvant Le Anne-Laure Fravalo Aurélie Morvan Jean-Christophe Cordailat Catherine Toublant
-----------------------------	-------------------	--

ADOPTE à l'unanimité

8. Modification de la composition de la commission communales des impôts directs

Ce point est reporté au prochain conseil.

9. Désignation des délégués auprès des organismes extérieurs

↪ **DE DESIGNER** comme suit les élus représentant la commune dans les organismes suivants :

- Le délégué du syndicat mixte de la ria d'Étel : Mme Isabelle Guivarc'h
- Le suppléant référent sécurité routière : Mme Aurélie Morvan

ADOPTE à l'unanimité

10. Remplacement d'un membre du CCAS

↪ **DE PROCEDER** au remplacement de l'administrateur démissionnaire par M. Jean-Lionel Tavignot, suivant sur la liste ayant obtenu le plus de voix lors du conseil municipal du 1^{er} septembre 2020.

ADOPTE : 17 voix pour et une abstention (CORDAILLAT)

Finances

11. Mandat spécial

↪ **DONNE** mandat spécial à Madame le Maire et à un autre conseiller municipal pour cette mission exceptionnelle et accorde la prise en charge des frais de déplacement, restauration et hébergement pour la période du 21 au 24 novembre 2022 à l'occasion du Congrès des Maires.

ADOPTE à l'unanimité

Observations : M. CORDAILLAT souhaite un compte-rendu de la participation et des interventions de Mme le Maire. Mme le Maire rappelle que sa participation au Congrès des Maires s'articule autour de la visite du salon des différents partenaires et prestataires des collectivités locales où elle a pu prendre des informations sur les balises anti-intrusion et les cabines-sanitaires publics, les différents discours institutionnels et les pauses déjeuners avec d'autres élus.

ADOPTE à l'unanimité

12. CLECT – Transfert de la taxe de séjour de BELZ et des zones d’activités de Porh-Mirabeau et Keriquellan à Brec’h

↳ **D’ADOPTER** le rapport définitif de la CLECT joint en annexe évaluant le transfert de recettes lié au transfert de la Taxe de séjour de Belz et les transferts de charges liés au transfert des zones d’activités de Porh-Mirabeau à Pluvigner et Keriquellan à Brec’h.

↳ **D’AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE : 14 pour et 4 abstentions (CORDAILLAT, LE PALUD, GUILLO, MORVAN)

Urbanisme – Aménagement du territoire

13. Intention de préemption suite à DIA

↳ **DE DECIDER D’ACQUERIR** par voie de préemption un bien situé impasse du Pen-Her à Landaul, cadastrée section AD 189, d’une superficie totale de 00 ha 02 a3 8 ca, sous réserve de l’acquisition des parcelles adjacentes cadastrées AD 188 et AD 190, notamment par voie de préemption

↳ **DE DIRE** que la vente se fera au prix de 115 €/HT/m², soit 27 370 € HT, ce prix étant conforme à l’estimation du service des Domaines.

↳ **DE DIRE** qu’un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

↳ **DE DIRE** que le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

↳ **DE DIRE** que le maire est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTE : 15 pour et 3 abstentions (CORDAILLAT, LE PALUD, GUILLO)

Observations : Mme GUILLO déplore que des terrains aient été vendus précédemment et la proposition d’en racheter un nouveau à un prix supérieur. M. CORDAILLAT interroge sur le prix de vente de ces terrains. Mme le Maire rappelle l’objectif, de trouver des solutions pour le logement des personnes âgées qui veulent rester en centre-bourg, des jeunes ménages et saisonniers.

Informations diverses

- Information de M. TAVIGNOT sur la démarche en cours autour des concessions dans le cimetière
- Information sur l’inauguration des 3 classes de l’école : le samedi 19 novembre 2022 à 11 heures

Fin de séance à 19h40